

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 12 Décembre 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Possibilité de disputer les rencontres en **Rappel** ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission.

Rappel

25150406 - CITOYEN DU MONDE 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022

Remis au 10/12/22

25150396 - VERS L'AVANT 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 08/10/22

Remis au 17/12/2022

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE 2 Futsal D2 du 26/11/22

Remis au 17/12/2022

25150412 – KB FUTSAL 3 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 11/11/2022

Remis au 07/01/2023

25150405 - VILLENEUVE ABLON US 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022

Remis au 07/01/2023

25165623 – B2M FUTSAL 2 / VITRY ASC 1 Futsal D1 du 26/11/2022

Remis au 07/01/23

25150390 - CHEVILLY LARUE (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22

Remis au 20/01/23

25165571 - BORDS DE MARNE FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Remis au 21/01/23

25150424 - CHEVILLY LARUE (2) / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 09/12/2022

Remis au 17/02/23

Tirage au sort de la Coupe du Val De Marne

Tirage au sort intégral pour les 26 équipes du 1^{er} Tour de la Coupe du Val de Marne Futsal effectué par **Mlle Mélanie COUTURE** rattachée au pôle Technique du District du Val de Marne pour se dérouler lors de la semaine du **16 au 21/01/2023** ou du **13 au 17/02/2023** en cas de matchs de Championnats reportés ou de Coupe Nationale Futsal ou Coupe de Paris Mutuel Futsal prioritaires pour certaines équipes.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.